

Initiatives ministérielles

● (1725)

M. Caccia: Madame la Présidente, je suis étonné que le député se sente un peu perdu ou ne comprenne pas que le Parti libéral, dans une tradition de liberté d'esprit et de différence d'opinions, permet franchement un débat ouvert sur une question d'importance publique comme celle-là. J'espère qu'un même esprit de liberté d'expression règne aussi au sein du parti du député. Certains députés du Bloc québécois, comme le bien distingué critique en matière d'environnement, ont eu la liberté et l'occasion aujourd'hui d'exprimer leur opinion, particulièrement sur le développement soutenable et sur la protection de l'environnement.

J'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député qui prend une position parallèle, si vous voulez, à la mienne, et qui va donner à la Chambre un point de vue qui va enrichir la totalité des débats de cet après-midi.

M. René Laurin (Joliette): Madame la Présidente, ce sera un bref commentaire, simplement pour rappeler ceci aux députés du parti au pouvoir: tant mieux s'ils peuvent avoir la liberté de s'exprimer sans nécessairement suivre la ligne de parti. Toutefois, je rappelle qu'au sein du Bloc québécois, le consensus avait été fait avant les élections. On savait, nous, avant, ce sur quoi on était d'accord et ce sur quoi on ne l'était pas. On a réglé nos problèmes avant, puis quand on est venu ici on est venu ici en «bloc», et, aujourd'hui, on pense en «bloc».

Alors, si le parti au pouvoir avait fait cette réflexion avant, peut-être que vous auriez pu faire à vos électeurs des promesses qui auraient eu l'air plus sincères et qu'aujourd'hui vous n'auriez pas besoin de présenter en vous divisant les uns des autres.

M. Caccia: Madame la Présidente, je ne suis pas connaissant du fait que, dans les programmes du Bloc québécois, avant l'élection, l'ensemble des membres du parti avait pris position en faveur de la construction du pont. Mais si une telle position a bien été prise, je serais très content de la voir, si le député veut me la montrer un de ces jours.

[Traduction]

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui pour appuyer cette résolution, ce n'est pas une question de discipline de parti. J'ai écouté avec grand intérêt les remarques de mes collègues et cela montre bien que notre parti est prêt à accepter divers points de vue. Ma décision n'a pas été influencée par le fait que je suis assis à côté de la députée de Halifax et du député d'Egmont, qui appuient tous deux énergiquement cette résolution.

Nous avons entendu aujourd'hui, durant ce débat, de très bons arguments en faveur de cet ouvrage de franchissement et en faveur de cette modification constitutionnelle. Sur le plan de l'emploi, nous avons entendu que ce projet créera 5 300 emplois

sur une période de trois ans. Par ailleurs, nous avons entendu que 70 p. 100 des approvisionnements viendront du Canada atlantique.

Nous avons également entendu que le tourisme augmentera d'environ 30 p. 100 durant la construction du pont et d'environ 25 p. 100 par la suite, et je tiens à signaler à mon collègue de Davenport que le tourisme est certainement un facteur à considérer. C'est un stimulant économique important pour une province et une région qui ont beaucoup souffert au cours des dernières décennies.

● (1730)

Un député d'en face a mentionné que le projet a été appuyé lors d'un plébiscite en 1988. Nous avons aussi entendu que des consultations ont été demandées en 1988, il y a six ans. On peut certainement dire que 80 réunions publiques sur une période de six ans représentent une consultation suffisante.

Nous avons entendu d'autres députés de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris le député d'Egmont, dire qu'il faut attendre le traversier de trois à cinq heures pour se rendre à l'île. Nous avons également entendu la députée de Halifax décrire comment elle a dû passer le temps pendant sept heures sur un traversier qui ne pouvait pas se rendre de l'autre côté.

Ce sont tous là des arguments frappants qui m'ont convaincu sans l'ombre d'un doute que cette proposition mérite d'être appuyée.

Je viens de l'Ontario, comme beaucoup de mes collègues du parti ministériel. Je viens d'une province qui, grâce à sa contribution aux recettes générales, participera à ce projet. J'ai entendu plusieurs remarques aujourd'hui qui m'ont amené à penser que le principe fondamental selon lequel nous partageons certaines responsabilités dans ce pays n'est pas toujours reconnu.

Étant donné que ce projet touche toutes les régions du Canada, qu'il nécessite qu'on modifie la Constitution et qu'il exige qu'on puise dans le Trésor public, quelqu'un a dit qu'il devrait être examiné en regard des intérêts de l'ensemble du Canada. Ce député, qui vient de la Colombie-Britannique, devrait se rappeler qu'il y a eu, dans le passé, de nombreux cas de ce genre dans sa province.

Lorsque la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération, les conditions d'admission de la nouvelle province comportaient une entente sur la construction d'un chemin de fer grâce à des subsides atteignant 50 millions de dollars, une somme énorme à l'époque, égale au total des recettes fiscales générales du Canada. Cela figurait dans la loi constitutionnelle, tout comme le service de traversiers y figurait en 1873.

Nous avons une obligation similaire. Quand une modification constitutionnelle concerne si clairement une province, ou deux en l'occurrence, dans l'intérêt de l'efficacité de fonctionnement de la Constitution, de telles modifications à caractère bilatéral devraient pouvoir être adoptées sans nécessiter de très longues consultations ou négociations en matière constitutionnelle.